



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORÊT, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Pêche de loisir

# Pour pêcher demain, tous engagés

À partir de 2026,  
enregistrez-vous et déclarez  
vos captures sur  
l'application RECfishing



Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)

À partir du **10 janvier 2026**, il sera **obligatoire** de vous enregistrer et de déclarer vos captures lorsque vous pêchez des **espèces sensibles**, dès votre premier jour de pêche, à bord ou en rentrant chez vous. Ces espèces peuvent disparaître si elles sont trop pêchées. En participant à cette initiative, vous contribuez à **préserver les ressources de la mer**, permettant ainsi une pêche **durable**.

EN SAVOIR PLUS  
[mer.gouv.fr](https://mer.gouv.fr)

